

EXAMEN FINAL

MG04

25 juin 2024

DUREE 2 H

Aucun document autorisé

Question 1 : 5 points

L'économie circulaire

Question 2 : 5 points

Le marché carbone

Question 3 : 4 points

La performance environnementale des entreprises

Question 4 : 6 points

Veillez commenter le texte au verso extrait du journal "les échos".

Une prudente bascule vers une « fiscalité verte »

Le projet de loi de finances réduit certains avantages fiscaux liés aux énergies fossiles, instaure de nouvelles taxes sur les infrastructures de transport, alourdit le malus sur les voitures thermiques.

Anne Feitz

Marqué par une augmentation historique des crédits accordés à la transition écologique, le projet de budget pour 2024 prévoit aussi une réorientation de la fiscalité en ce sens. « Une bascule de la fiscalité brune vers la fiscalité verte », a souligné le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, mercredi. L'idée est de limiter les dépenses défavorables à l'environnement, tout en incitant à des comportements plus vertueux.

Il s'agit, d'abord, d'éliminer plus ou moins progressivement les soutiens financiers aux énergies fossiles. La sortie prévue du bouclier tarifaire sur l'électricité et le gaz permettra ainsi de gagner 15 milliards d'euros par rapport à 2023.

Suppression progressive des niches brunes

Évoquée de longue date, la suppression des fameuses « niches brunes », ces avantages fiscaux accordés notamment au gazole non routier

(GNR), à l'horizon 2030, permettra de son côté de gagner 200 millions d'euros en 2024. L'exécitif a finalement renoncé à mettre les poids lourds à contribution dès 2024, mais les engins de RTP et agricoles n'y couperont pas.

« Cet accord est le résultat de six mois de dialogue », a insisté Bruno Le Maire, qui a aussi précisé que l'intégralité des sommes supplémentaires perdues serait rattrapée dans les secteurs correspondants, pour les aider à s'adapter.

Dans le même esprit, les infrastructures utilisées par les transports polluants (aéroports et autoroutes) seront désormais taxées, afin de financer notamment l'investissement massif prévu dans le transport ferroviaire (100 milliards d'euros à l'horizon 2040). Appliquée aux infrastructures dont les revenus sont supérieurs à 120 millions d'euros, et la rentabilité nette moyenne supérieure à 10 %, sur sept ans, cette mesure doit rapporter 600 millions l'an prochain.

Le gouvernement met en avant aussi la réforme des redévances des agences de l'eau, qui doit permettre de financer le « plan eau » annoncé en mars dernier. Avant « l'ovation à renforcer le principe de pollueur payeur », elle génèrera 500 millions d'euros. Enfin le malus à payer lors de l'achat d'une voiture neuve pol-

luante sera alourdi, comme prévu : le seuil de détachement du malus au poids tomba de 1,8 à 1,6 tonne ; celui du malus lié aux émissions de CO₂ sera réduit de 5g/km (à 118g/km) ; son plafonnement supprimé.

De même, les avantages liés aux véhicules de société seront réduits. Plus surprenant, les véhicules hybrides ne seront plus exonérés. Les hybrides rechargeables seront soumis à un malus au poids, mais bénéficieront d'un abattement pour tenir compte du poids de la batterie.

Verdir la route

Le budget prévoit par ailleurs plusieurs mesures incitatives, destinées à soutenir la transition écologique. Pour verdir la route, l'automobile est là aussi en première ligne — même si les annonces sont moins précises. Il a été confirmé que le bonus écologique, versé lors de l'achat d'une voiture 100 % électrique, augmentera pour les foyers les plus modestes (avec sans doute un seuil de revenus plus élevé qu'aujourd'hui pour le montant maximal). Et il a été annoncé que ce serait aussi le cas de la prime à la conversion, versée à ceux qui en profitent pour se débarrasser d'un véhicule polluant.

Ce bonus sera désormais conditionné à l'empreinte carbone de la voiture, mais aussi « mieux différen-

ciée en fonction des revenus ». « Je maintiens du bonus pour tous à 5.000 euros n'est pas clair. Les services de Bercy renvoient à la publication du barème (par décret), d'ici la fin de l'année. Sur le leasing social, qui doit permettre aux plus modestes d'acquies une voiture électrique pour 100 euros par mois, Bruno Le Maire a annoncé que l'État prendrait en charge le premier loyer. L'enveloppe consacrée à l'ensemble de ces incitations augmentera de 200 millions, à 1,5 milliard d'euros.

L'idée est de limiter les dépenses défavorables à l'environnement, tout en incitant à des comportements plus vertueux.

Au chapitre des incitations, le crédit d'impôt prévu dans la loi finance verte doit faciliter l'implantation d'usines dans les batteries, les panneaux solaires, les pompes à chaleur ou les éoliennes. Son coût est estimé à 500 millions d'euros pour 2024. Objectif : favoriser la production de composants « made in France » pour une transition écologique « souveraine ». ■